



**PROCÈS VERBAL  
DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SOUEIX ROGALLE**



### Séance du 8 juillet 2025

Mardi 8 juillet 2025, 21 heures 00 minutes, le conseil municipal de la commune de Soueix-Rogalle, régulièrement convoqué le 1er juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christiane BONTÉ.

---

<p><b><u>Nombre de membres en exercice</u></b> : 11</p> <p><b><u>Présents</u></b> : 9</p> <p><b><u>Votants</u></b> : 9</p>	<p><b><u>Étaient présent/e/s</u></b> : Madame Christiane BONTÉ, Madame Christine TERRISSE, Monsieur Thomas GUITTOT, Madame Colette ROMIER, Madame Séverine BARAT, Monsieur Damien CHAMBOURNIER, Monsieur Clément MARCHANT, Madame Magali CHARRIERE, Madame Catherine TÉQUI</p> <p><b><u>Étai/en/t représenté/e/s</u></b> :</p> <p><b><u>Étai/en/t excusé/e/s</u></b> :</p> <p><b><u>Étai/en/t absent/e/s</u></b> : Monsieur Lionel FERNANDES, Monsieur Julien MIROUZE</p> <p><b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Monsieur Thomas GUITTOT</p>
--	---

---

### Ordre du jour

- Approbation du procès verbal de la séance du 16 juin 2025
- Suppression d'un emploi permanent à temps complet relevant du grade d'adjoint administratif principal de 2° classe – DEL\_2025\_035
- Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL Cohésion territoriale d'un montant total de 342 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la réhabilitation d'un bâtiment public (ancienne carrosserie) en café-restaurant – DEL\_2025\_036
- Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL Transformation écologique d'un montant total de 342 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la réhabilitation énergétique d'un bâtiment public (ancienne carrosserie) en café-restaurant – DEL\_2025\_037
- Questions diverses

### **Approbation du procès verbal de la séance du 16 juin 2025**

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le procès verbal de la séance précédente n'appelle aucune remarque et est approuvé par les élus présents.

### **Suppression d'un emploi permanent à temps complet relevant du grade d'adjoint administratif principal de 2° classe – DEL 2025 035**

Madame la maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au conseil municipal de

supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

Compte tenu du plan de requalification de l'emploi de secrétaire général de mairie en catégorie B, l'emploi précédent, relevant de la catégorie C et devenu vacant par voie de conséquence, il convient de supprimer l'emploi de secrétaire général de mairie à temps complet sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

Cette suppression est soumise à l'avis préalable du comité social territorial. Ce dernier s'est prononcé de manière favorable dans sa séance du 1er juillet 2025.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder à la suppression de l'emploi de secrétaire général de mairie à temps complet sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5 ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 1er juillet 2025 ;

Considérant le tableau des effectifs adopté par le conseil municipal ;

Le conseil municipal, sur le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De supprimer un emploi permanent de secrétaire général de mairie à temps complet sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe ;
- De modifier le tableau des emplois tel qu'annexé.

**COMMUNE DE SOUEIX-ROGALLE**  
**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS\* AU 08/07/2025**

Catégorie	Grade	Durée hebdo	Emploi	Temps de travail en ETP	Position administrative	Effectifs budgétaires	Postes pourvus (Fonct. = F Contract. = C)	Postes vacants
<b>Filière Administrative (services administratifs)</b>						<b>1,31</b>	<b>1,31</b>	<b>0,00</b>
B	Rédacteur principal 2ème classe	35	Secrétaire général de mairie	1,00	Activité	1,00	1,00 (F)	0,00
C	Adjoint administratif (C1)	18	Assistant(e) de gestion administrative	0,51	Activité	0,51	0,51 (F)	0,00
<b>Filière Technique (services techniques)</b>						<b>2,77</b>	<b>2,36</b>	<b>0,41</b>
C	Adjoint technique principal 1ère classe (C3)	35	Agent technique polyvalent	2,00	Activité	2,00	2,00 (F)	0,00
C	Adjoint technique (C3)	14,5	Chargé(e) d'entretien des locaux	0,41		0,41	0,00	0,41
C		12,5	Chargé(e) d'entretien des locaux	0,36	Activité	0,36	0,36 (C)	0,00
				4,29		4,29	8,87	0,41

\*Fonctionnaires et agents contractuels de droit public sur emplois permanents

Votes pour **9**  
 Votes contre **0**  
 Abstentions **0**

Sous-préfecture de Saint-Girons  
 Date de réception de l'AR : 09/07/2025  
 009-210902995—DEL\_2025\_035-DE

**Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL Cohésion territoriale d'un montant total de 342 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la réhabilitation d'un bâtiment public (ancienne carrosserie) en café-restaurant – DEL 2025 036**

Le conseil municipal de Soueix-Rogalle, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

Pour le financement de cette opération, Madame la Maire est invitée à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 342 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt : PSPL Cohésion territoriale**

**Montant : 342 000 euros**

**Durée de la phase de préfinancement : 3 à 12 mois**

**Durée d'amortissement : 25 ans**

**Périodicité des échéances : Trimestrielle**

**Index : Livret A**

**Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,30 %**

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA**

**Amortissement : Prioritaire**

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation**

**Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle**

**Typologie Gissler : 1A**

**Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt**

À cet effet, le conseil autorise Madame la Maire à signer seule le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Votes pour 9  
Votes contre 0  
Abstentions 0

Sous-préfecture de Saint-Girons  
Date de réception de l'AR : 09/07/2025  
009-210902995—DEL\_2025\_036-DE

**Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL Transformation écologique d'un montant total de 342 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la réhabilitation énergétique d'un bâtiment public (ancienne carrosserie) en café-restaurant – DEL 2025 037**

Le conseil municipal de Soueix-Rogalle, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

Pour le financement de cette opération, Madame la Maire est invitée à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 342 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt : PSPL Transformation écologique**

**Montant : 342 000 euros**

**Durée de la phase de préfinancement : 3 à 12 mois**

**Durée d'amortissement : 25 ans**

**Périodicité des échéances : Trimestrielle**

**Index : Livret A**

**Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %**

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA**

**Amortissement : Prioritaire**

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation**

**Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle**

**Typologie Gissler : 1A**

**Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt**

À cet effet, le conseil autorise Madame la Maire à signer seule le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Votes pour 9  
Votes contre 0  
Abstentions 0

Sous-préfecture de Saint-Girons  
Date de réception de l'AR : 09/07/2025  
009-210902995—DEL\_2025\_037-DE

**Questions diverses**

- **Projet « Cour Oasis »** : Madame Colette ROMIER donne lecture du compte rendu du dernier conseil d'école. Colette ROMIER, Damien CHAMBOURNIER et Catherine TÉQUI sont chargés de suivre ce dossier et de consulter des opérateurs économiques en concertation avec le directeur d'école.
- **Transport sorties scolaires** : Un parent d'élève a avancé de l'argent à la coopérative scolaire pour payer le transport pour une sortie scolaire. La commune pourrait jouer ce rôle et non un parent d'élève.

- Sentier papillon : des arbres coupent le chemin de papillon : il faut mettre une main courante peu avant la jonction du sentier avec la route départementale afin de sécuriser le franchissement.
- Haut-Couserans Kayak-Club : L'association porte un projet de « petit accrobranche » sur la zone de la claire. Madame la Maire, Monsieur Clément MARCHANT et Monsieur Damien CHAMBOURNIER recevront des membres de l'association pour discuter du projet.
- Projet « Mobilités douces en Couserans » (liaison Seix/Soueix de « Musée à Musée », cf. procès verbal séance du 15 avril 2025) : Une rencontre entre les élus des deux communes concernées a eu lieu. La question du lieu de mise à disposition des vélos se posait à Seix. Les deux municipalités donnent toutefois leur accord de principe sur ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

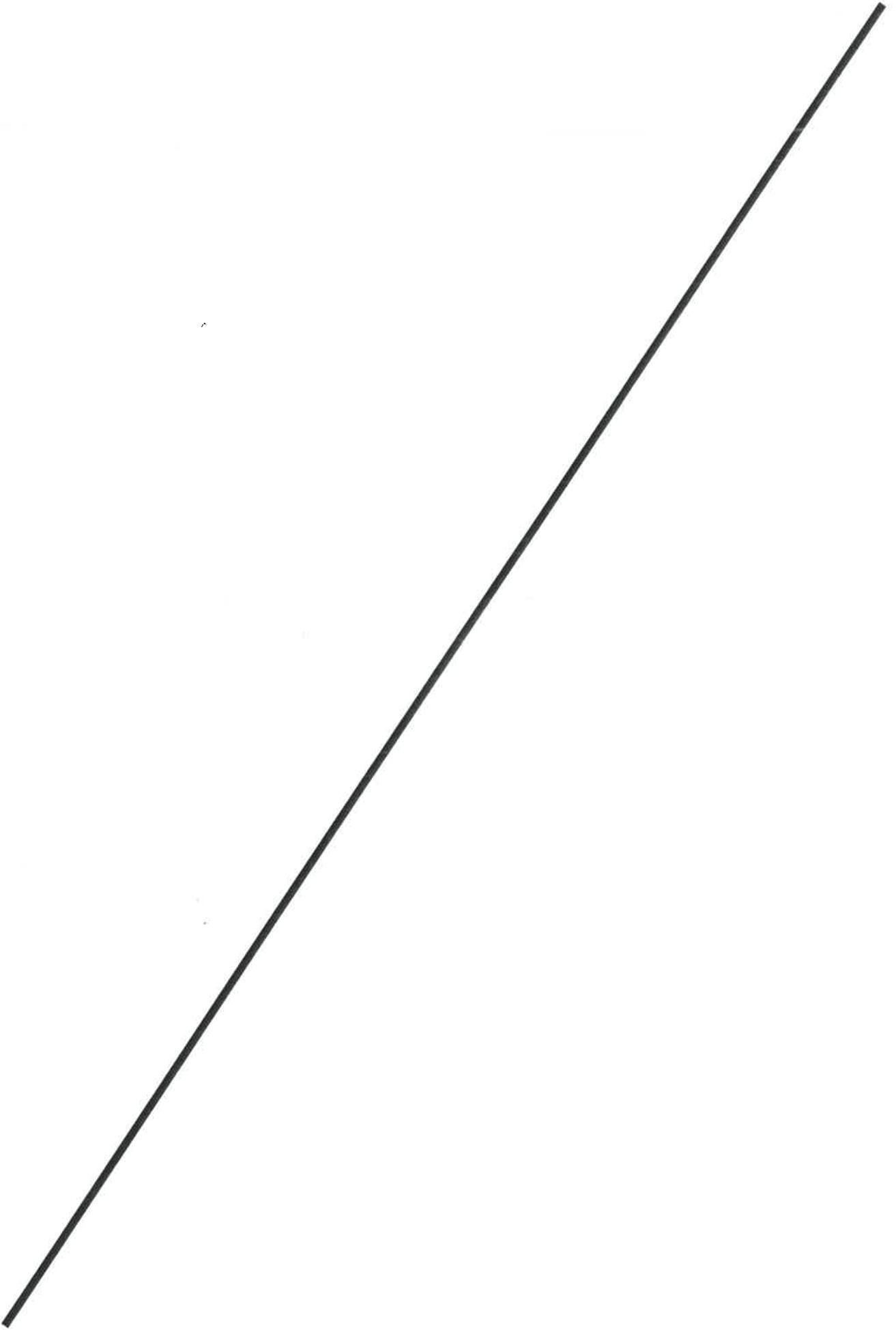
Compte rendu approuvé lors de sa séance du 2 septembre 2025.

Publié sur le site internet de la commune le 3 septembre 2025.

La présidente de séance  
Christiane BONTÉ

Le secrétaire de séance  
Thomas GUITTOT





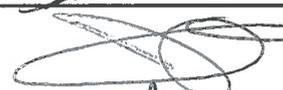
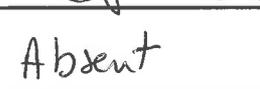
République française  
 Département de l'Ariège – Arrondissement : SAINT-GIRONS  
 COMMUNE DE SOUEIX-ROGALLE

## LISTE DE PRÉSENCE

Séance du 8 juillet 2025

En cas d'absence, merci d'indiquer dans le cadre correspondant « absent(e) » ou « excusé(e) »  
 selon le cas.

Date de la convocation : 1er juillet 2025

NOM	FONCTION	SIGNATURE
BONTÉ Christiane	Maire	
TERRISSE Christine	Adjointe à la Maire	
GUITTOT Thomas	Adjoint à la Maire	
ROMIER Colette	Adjointe à la Maire	
BARAT Séverine	Conseillère municipale	
CHAMBOURNIER Damien	Conseiller municipal	
MARCHANT Clément	Conseiller municipal	
CHARRIERE Magali	Conseillère municipale	
FERNANDES Lionel	Conseiller municipal	Absent
TÉQUI Catherine	Conseillère municipale	
MIROUZE Julien	Conseiller municipal	Absent

Élu(e) secrétaire de séance : GUITTOT Thomas .

**LISTE RÉCAPITULATIVE**  
**Séance du 8 juillet 2025**

DATE	NUMERO	OBJET
08/07/2025	DEL_2025_035	Suppression d'un emploi permanent relevant du grade d'adjoint administratif principal de 2° classe
08/07/2025	DEL_2025_036	Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL Cohésion territoriale d'un montant total de 342 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la réhabilitation d'un bâtiment public (ancienne carrosserie) en café-restaurant
08/07/2025	DEL_2025_037	Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL Transformation écologique d'un montant total de 342 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la réhabilitation énergétique d'un bâtiment public (ancienne carrosserie) en café-restaurant